

RioTinto

## I Avis public

### PROGRAMME DE GESTION DE L'ÉROSION DES PLAGES ET DES BERGES DU LAC SAINT-JEAN 2028-2037

Cet avis est publié pour informer le public du début de l'évaluation environnementale du projet.

Rio Tinto Alcan Inc. entend poursuivre les activités du Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean (PSBLSJ) pour lequel un décret a été émis initialement en 1986 par le gouvernement du Québec pour une période de 10 ans et reconduit à trois reprises, le dernier ayant été émis en janvier 2018 (décret 6-2018). Le décret prenant fin le 31 décembre 2027, et la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement au Québec méridional étant applicable aux travaux envisagés, une nouvelle étude d'impact sera réalisée pour obtenir un nouveau décret du gouvernement. C'est plus de 40 ans de connaissances sur le lac Saint-Jean qui seront mis à contribution pour effectuer l'étude d'impact.

Le PSBLSJ s'est adapté selon la réalité de son milieu ayant évolué au fil du temps et s'inscrit aujourd'hui dans un contexte qui est teinté notamment de l'amélioration des connaissances sur l'effet des changements climatiques, la volonté pour le Québec d'être carboneutre en 2050, qui fait passer le contexte de bilan énergétique au Québec de surplus à rareté, l'augmentation de l'importance accordée à l'acceptabilité sociale des projets, l'importance des relations avec la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, la gestion participative des berges du lac Saint-Jean encadrée par une entente avec le milieu, l'amélioration continue des relations avec le milieu et l'évolution du contexte réglementaire.

Le territoire à l'étude compte 12 municipalités regroupées au sein de trois MRC comprenant plusieurs zones de villégiature différemment exposées aux forces érosives. Le lac Saint-Jean est situé sur le Nitassinan de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh et représente un milieu de vie pour 5 000 riverains et une multitude d'usagers.

Pour plus d'information, le public peut consulter l'avis de projet déposé par son initiateur au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), lequel contient, notamment, une description du projet ainsi que du milieu d'insertion, le calendrier de réalisation, les activités d'information et de consultation réalisés, de même qu'une description des principaux enjeux identifiés et des impacts anticipés sur le milieu récepteur.

L'avis de projet de même que la directive du ministre relative à la réalisation de l'étude d'impact du projet sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'adresse Internet suivante: [https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no\\_dossier=3211-02-348](https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-02-348).

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit et au plus tard le 28 décembre 2024, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact du projet devrait aborder. Ces observations peuvent être transmises au ministre par l'entremise du registre public à l'adresse Internet ci-haut mentionnée.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus relativement au processus d'évaluation environnementale de ce projet au 418 521-3830 ou sans frais au 1 800 561-1616 ainsi que sur le site Internet du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs au: <http://www.environnement.gouv.qc.ca>.

28 novembre 2024

Cet avis est publié par **Rio Tinto Alcan Inc.**, conformément à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).